



Soutien à tout.es les agent.es mobilisés face à la crise sanitaire !

A chaque jour suffit sa peine et c'est avec effroi que nous voyons chaque jour des prises de positions contraires aux préconisations sanitaires prônées par le gouvernement s'appliquer dans les établissements pénitentiaires et les SPIP - plus particulièrement en milieu fermé pour ces services. Chaque jour les collègues se retrouvent confrontés à des ordres manifestement incompréhensibles au vu de l'urgence sanitaire actuelle. Poursuite des entretiens dans les box habituels sans désinfection, sans masque, sans gel ou sans point d'eau à proximité.

A venir en région parisienne, la mise en place de points collectifs en détention avec la direction, des détenus et le SPIP !



Depuis le début de cette crise la CGT IP n'a eu de cesse d'intervenir et de porter la parole des professionnels au plus haut niveau. **Déjà frappés par des années de disette qui ont mis à mal leurs conditions de travail, les personnels ne sauraient de surcroît être mis en danger aujourd'hui par l'absence des moyens élémentaires pour les protéger dans l'exercice de leurs missions.** Or, la gestion de la crise du Covid 19 est venue ajouter stress et tension dans un quotidien professionnel déjà bien chargé. Comme leurs collègues de la filière de surveillance, les CPIP qui travaillent en milieu fermé sont particulièrement touchés par cette crise.

Si on pouvait se féliciter de la note DAP du 17 mars qui prend en compte les remontées des terrains et permet aux CPIP d'adapter localement leur intervention pour ne rompre le lien nulle part, que dire des interprétations à l'emporte-pièce des différentes directions du territoire (Di - DFSPiP et DSP) qui imposent la règle unique de l'entretien présentiel, y compris dans des établissements notoirement insalubres, ou touchés par la crise - comme à Fresnes ou à Mulhouse ? Quand ce n'est pas l'exigence absurde de continuer à effectuer plusieurs entretiens par jour.

Pour la CGT IP cela relève d'une inconséquence crasse, voire d'une décision manifeste de mise en danger des agents.

Nous ne participerons pas à cette mascarade. Des moyens alternatifs existent et aucun argumentaire ne peut expliquer valablement ces refus.

Souvent, ces mêmes directions s'illustrent également par leur incapacité à répondre aux questions d'ordre organisationnel, mais aussi de prévention élémentaire des risques pour tous les personnels ! Elles jouent alors de menaces, de culpabilisation ou de divisions pour obtenir obéissance de leurs équipes ! Malgré la crise qui nécessiterait que toutes notre énergie soit dévolue à rester disponibles pour notre public, pour travailler avec les magistrats, nous voilà (encore) confrontés à des directeurs qui font prendre des risques inutiles.

Outre le fait d'exposer leurs agents – et donc tous leurs collègues, en plus de leurs familles à un risque de contagion, les directions ne semblent pas avoir conscience des conséquences catastrophiques de la propagation de ce virus particulièrement contagieux au sein de nos prisons.

Que ferons-nous lorsqu'un grand nombre de CPIP et de surveillants auront été mis en quarantaine après avoir été exposés au virus ? Que ferons-nous lorsque les cas graves de Covid 19 se seront multipliés en détention et qu'il faudra évacuer en urgence les malades, mais sans le personnel nécessaire ?

Une seule conduite doit nous guider, c'est la base de la prévention : comment continuer à travailler sans s'exposer ni exposer les autres, quand je suis de permanence.

Les personnels de surveillance, le public et leur famille le comprennent, mais pas nos hiérarchies.

La CGT a de nouveau saisi le ministère de la Justice pour obtenir des directives claires applicables dans l'ensembles des services pour limiter au maximum le risque de contagion et attend des recommandations des Agences Régionales de Santé.

La CGT IP salue l'investissement des agent.es dans leur quotidien professionnel et leur exprime tout son soutien.

**Restons solidaires
Restons combattifs**